

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION
N° 2024-SJ-29

Le Maire de la Ville de Metz

- VU le code général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2121-22 et L.2122-18 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant désignation du Maire et des Adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 portant création des 8 commissions municipales permanentes dont la Commission des Finances et des Ressources et nomination de ses membres ;
- VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal pris notamment en ses articles 52 et suivants ;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence du Maire, Président de droit de ladite commission, une bonne administration locale commande à ce que son représentant soit désigné.

ARRÊTE :

Article 1 : M. MARCHETTI Denis, Conseiller Municipal, est désigné pour me représenter en tant que Président de la Commission des Finances et des Ressources appelée à se réunir en tant que de besoin préalablement aux séances du Conseil Municipal.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le dépôt du recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à M. le Trésorier Principal et au Préfet de la Moselle.

Fait à Metz, le **5 JUL 2024**




François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Conseiller Régional de la Région Grand-Est
Membre honoraire du Parlement